

mais aussi du bon sens et beaucoup de prudence. Voici un aperçu des techniques que l'équipe d'AFP Factuel emploie au quotidien.

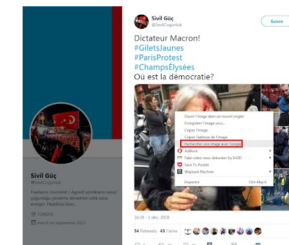
Remonter à la source

Qu'il s'agisse d'une photo montrant prétendument une femme blessée lors d'une manifestation à Paris, d'une phrase attribuée à un homme politique ou d'un graphique censé montrer l'évolution de la productivité en France, la première étape de la vérification consiste en général à remonter à la source.

>> En matière d'**images**, cela passe par une "**recherche inversée**", car dans bien des cas les infox reposent sur des images sorties de leur contexte. Le concept est simple : interroger un moteur de recherche pour savoir s'il connaît déjà l'image que l'on lui soumet.

Pour une photo, deux possibilités :

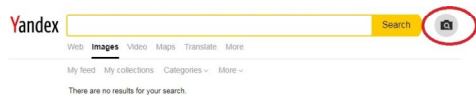
- sur le navigateur Google Chrome, vous pouvez effectuer un clic droit sur une photo (ou un graphique) puis cliquer sur "**Rechercher l'origine d'une image avec Google**" : le moteur de recherche ira trouver s'il existe dans sa mémoire des images similaires ou identiques, ce qui peut permettre de remonter jusqu'à l'auteur, la date et le lieu d'une prise de vue.



- sur la plupart des moteurs de recherche -- Google images, TinEye, Bing, Baidu ou Yandex images (moteur de recherche russe très efficace en matière de recherche inversée) --, il est également possible d'**importer une image** afin, là encore, de vérifier si elle a déjà été publiée par le passé.

Fact-checking : comment nous travaillons

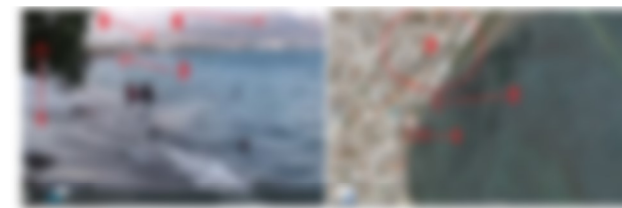
Débusquer d'éventuelles infox, ce sont des principes de base, une méthode, des outils...



>> Pour les **vidéos**, nous utilisons au quotidien l'**extension InVID/We Verify**, co-développée par l'AFP. Cette extension permet notamment (via l'onglet "Keyframes") de découper une vidéo en une série d'images. A partir de ces dernières, il est possible d'effectuer une recherche inversée simultanée sur plusieurs moteurs de recherche. Comme pour les photos, il s'agit de demander à un moteur de recherche s'il a déjà référencé cette image extraite de la vidéo.



La recherche inversée ne donne pas toujours de résultats, soit parce qu'une image n'a jamais été publiée sur internet, soit parce qu'elle n'est pas ou pas encore indexée : dès lors, nous devons bien souvent nous aider d'**indices visuels** (enseignes de boutiques, plaques de rues, architecture, mobilier urbain, marquages au sol, végétation, montagne en arrière-plan, plaques d'immatriculation, etc.) pour retrouver le lieu voire la date d'une image. Dans le cadre d'une **enquête** sur une vidéo tournée en Crète, nous avons ainsi retrouvé le lieu du tournage de la vidéo via Google Maps grâce notamment à la forme d'une plage.



Il peut également arriver que des personnes inversent (comme dans un miroir) une photo ou une vidéo, ce qui a pour effet de tromper assez efficacement les moteurs de recherche d'image inversée. Vous pouvez trouver un exemple de ce type de manipulation [ici](#).

Là encore, InVid/We Verify peut vous être utile, car il permet d'inverser une image avant de lancer une recherche inversée. Allez dans l'onglet "Loupe" --> Insérer votre image --> "Plus de filtres" --> "Miroir" --> "Appliquer".

Les images ou les vidéos ne sont jamais une preuve en soi d'une affirmation. Lorsqu'un article paraît douteux, on peut vérifier la **cohérence basique** des images qui sont présentées : date de la publication de la photo ou de la vidéo, uniformes de la police, végétation correspondant à la saison, etc.

Les **montages** sont parfois grossiers ; ils peuvent aussi être difficiles à détecter à l'œil nu (mais une recherche inversée suffit souvent à retrouver l'image qui a été retouchée ou tronquée). Lorsque nous sommes confrontés à des images suspectes, nous essayons au maximum d'obtenir les **fichiers originaux** afin de déterminer si elles ont été retouchées ou non.

>> Rechercher l'origine d'une **affirmation** ou d'une **citation** : en décembre 2018, une **lettre ouverte anti-Macron** attribuée à l'acteur Gérard Lanvin a été partagée des centaines de milliers de fois sur Facebook. Un simple copié-collé d'un paragraphe de cette lettre dans un moteur de recherche permettait de voir que ce même texte avait circulé sur internet en 2013 - à l'exception près qu'il visait alors François Hollande. Mieux, cette requête permettait de remonter jusqu'à des articles indiquant que l'acteur avait porté plainte en 2013 pour usurpation d'identité après la publication de cette première lettre.

Régulièrement, des citations prêtées à des hommes ou femmes politiques sont tirées de **sites ou comptes parodiques**. Un simple copier-coller dans un moteur de recherche, ou un passage par les biographies des comptes sur les réseaux sociaux et les rubriques "*qui sommes-nous/ à propos*" des sites, permettent en général de s'en rendre compte.



Si un propos est attribué à une personne, nous essayons alors de retrouver une source fiable (enregistrement audio ou vidéo, compte-rendu d'une séance parlementaire ou PV d'un conseil municipal...) ou faisant autorité (compte de la personne sur les réseaux sociaux, site internet officiel) pour vérifier que cette personne l'a bien prononcé. Si nous ne le retrouvons pas, nous interrogeons directement la personne. >> Quand il s'agit d'un **chiffre**, nous recherchons l'étude de laquelle il est tiré et consultons la méthodologie de celle-ci.

Confronter les informations

>> Dès qu'une image ou une information circulant sur internet nous paraît douteuse -- notamment parce qu'elle ne mentionne aucune source --, un des premiers réflexes à adopter est de consulter les **commentaires** publiés sous la photo ou l'article en question. Certains internautes possèdent parfois des informations contradictoires ou peuvent mettre en doute la véracité d'un contenu.



>> Si une personne ou une organisation est mise en cause,

nous l'interrogeons pour obtenir sa version des faits.

>> Si une publication douteuse repose sur une photo ou une vidéo, nous recherchons systématiquement d'**autres images** de la même scène ou du même événement pour les confronter. Début décembre 2018, des photos de véhicules dégradés ou détruits à Paris lors d'une manifestation de "gilets jaunes" ont circulé abondamment sur les réseaux sociaux.

Certains d'entre eux avaient été photographiés sans plaque d'immatriculation : pour de nombreux internautes, ils avaient été "sortis des fourrières" et disposés dans les rues de la capitale par les autorités pour mettre en scène des destructions. Pour autant, nous avons retrouvé - après plusieurs heures de recherche - d'**autres images** prouvant que ces véhicules possédaient bien des plaques minéralogiques avant d'être pris pour cible.

Solliciter les bonnes sources

>> Nous nous saisissons très régulièrement de sujets sur lesquels nous n'avons que peu de connaissances préalables. Nous sollicitons dans ces cas-là d'autres journalistes de l'AFP ayant une compétence sur un thème (médecine, économie, immigration, etc.) ou une compétence géographique ou linguistique. Ces collègues se renseignent parfois pour nous auprès de leurs sources ou nous fournissent des contacts de spécialistes tirés de leur carnet d'adresses. Nous nous appuyons également sur la quinzaine de fact-checkers de l'AFP travaillant à l'étranger (Canada, Mexique, Brésil, Sénégal, Nigeria, Inde, Philippines notamment), qui peuvent parfois nous aiguiller sur les sujets sur lesquels nous nous lançons.

>> Si une publication douteuse repose sur une photo ou une vidéo, nous cherchons à contacter l'auteur de l'image en question. Régulièrement, des internautes s'approprient une image partagée en ligne pour lui faire dire une chose qu'elle ne montre pas.

Internet, mais pas que

>> Dans le cadre de certaines vérifications, internet et le téléphone ne suffisent pas. Il faut parfois - et c'est l'une des bases du journalisme - se déplacer.

En juillet 2018, nous avons ainsi sollicité une journaliste de l'AFP au Koweït pour vérifier une vidéo devenue virale. De nombreuses publications affirmaient que cette vidéo donnait à voir un homme saoudien agresser une réceptionniste d'un hôpital londonien.

De premières recherches en ligne nous ont mis sur une toute autre piste : l'agression aurait eu lieu dans une clinique vétérinaire de Koweït City. Notre journaliste s'est alors rendue dans la clinique que nous avions identifiée sur internet afin de [confirmer](#) qu'il s'agissait bien du même lieu - ce qui était le cas - et pour obtenir par la même occasion le témoignage de la vétérinaire agressée dans la vidéo.

Un éditeur sénior relit chaque contenu avant qu'il ne soit publié sur notre site.

Nous utilisons également des outils d'archivage comme [WaybackMachine](#), [archive.is](#) ou [Perma CC](#), à la fois pour éviter de générer du trafic sur des publications partageant de fausses informations, et pour garder des traces de ces publications, même après qu'elles soient supprimées.

Si nous devons pour une raison ou pour une autre corriger l'un de nos articles, nous le mentionnons à la fois à la fin de celui-ci et dans une [page dédiée](#) sur notre site.

Si nous faisons qu'actualiser ou clarifier un point dans un article, nous utilisons la mention "Edit", toujours à la fin de celui-ci.

Claim Review

L'AFP a recours à l'outil Claim Review pour ses articles sur le blog AFP Factuel. Cet outil utilise des informations telles que l'affirmation vérifiée, la source à l'origine de cette affirmation, et la conclusion de nos recherches sur le sujet.

Il permet aux moteurs de recherche comme Google ou Bing de présenter facilement ces articles de vérifications aux internautes qui font des recherches sur des sujets spécifiques.

Programme avec Facebook

Facebook a signé un contrat rémunéré avec l'AFP pour utiliser ses vérifications dans son fil d'actualités. Fin 2019, le contrat est en vigueur pour l'AFP dans une trentaine de bureaux dans le monde, couvrant plus de 70 pays.

Dans ces pays, Facebook met à disposition de l'AFP une base

de données d'articles, de photos et de vidéos mise à jour en permanence. Celle-ci est constituée de contenus jugés douteux par les internautes (via un signalement à Facebook ou un commentaire sous une publication).

L'AFP décide ensuite librement de vérifier ou non tel ou tel contenu. Si l'AFP (ou un autre des [médias](#) ayant contracté avec Facebook) signale à Facebook qu'un contenu est faux, Facebook réalise plusieurs actions :

1 - il en diminue la circulation sur son fil d'actualités et dans son champ de recherches.

2 - il notifie les utilisateurs ayant partagé ou souhaitant partager le contenu que celui-ci fait l'objet d'informations supplémentaires de la part de l'AFP.

3 - si une page publie de manière répétée des contenus considérés comme faux, la page peut être pénalisée et voir sa visibilité diminuée.

En aucun cas ces contenus ne sont supprimés de Facebook.



(Version publiée le 27/01/2021)

Suivez-nous

[Objectif Desinfox](#)

[Accueil](#)

[A propos](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[B-A BA du fact-check](#)

[Contact](#)

[Corrections](#)

[Offres media / corporate](#)

AFP  **Factuel**

Copyright © AFP 2017-2022. Tous droits réservés. Les visiteurs peuvent accéder à ce site, le consulter et utiliser les fonctionnalités de partage proposées pour un usage personnel. Sous cette seule réserve, toute reproduction, communication au public, distribution de tout ou partie du contenu de ce site, par quelque moyen et à quelque fin que ce soit, sans licence spécifique signée avec l'AFP, est interdite. Les éléments analysés dans le cadre de chaque factuel sont présentés ou font l'objet de liens dans la mesure nécessaire à la bonne compréhension de la vérification de l'information concernée. L'AFP ne détient pas de licence les concernant et décline toute responsabilité à leur égard. AFP et son logo sont des marques déposées.